

FORMATION TERTIAIRE Le Parlement a accepté à l'unanimité d'entrer en matière pour fusionner les Hautes Ecoles valaisannes.

En route vers la HES/SO Valais

LYSIANE FELLAY

La fusion de la Haute Ecole spécialisée et la Haute Ecole spécialisée santé-social Valais est en bonne voie. Le Grand Conseil a accepté à l'unanimité hier d'entrer en matière sur le projet de loi du gouvernement. Ce projet intervient suite à l'adoption par les députés de la Convention intercantonale sur la HES-SO en novembre 2011. Cette dernière, exigée par la Confédération, est en accord avec la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles.

Les débats n'ont pas été nourris et les députés ont reconnu le bien-fondé de la fusion. L'objet pourrait d'ailleurs être accepté en une seule lecture afin de gagner du temps, comme l'a suggéré l'UDC.

Une même philosophie

Dans les faits, ce changement ne devrait pas être un réel bouleversement. Depuis 2004 déjà, les établissements se sont rapprochés. Ils partagent une vision et une culture communes pour défendre les intérêts valaisans. Les deux HES disposent déjà d'un seul directeur, François Seppey. Toutefois, la nouvelle entité HES-SO Valais/Wallis sera régie par une seule loi, alors qu'actuellement, les régimes des deux écoles sont différents.



La fusion des deux Hautes Ecoles est en marche. Elle permettra de renforcer la position de la HES-SO sur le plan suisse. BITTEL/A

Le statut des 550 collaborateurs, soit 436 équivalents pleins temps, va donc changer avec l'évolution de la HES-SO en établissement autonome de droit privé.

La Haute Ecole disposera également d'une plus grande autonomie par rapport au politique et à l'Administration cantonale.

Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la

culture et du sport, a rappelé que si le Parlement entérine la loi, le Valais serait l'un des premiers cantons à l'adopter. «*Cela montre que nous voulons une HES forte qui veut s'intégrer dans le système suisse*», s'est réjoui le conseiller d'Etat.

Aujourd'hui, les deux Hautes Ecoles valaisannes comptent 2000 étudiants. Au terme de leur formation, la moitié d'entre

eux reste travailler dans le canton. En comparaison, les Valaisans qui ont suivi un cursus hors canton ne sont que 20 à 25% à revenir en Valais.

Le bilinguisme est également reconnu à la HES-SO Valais, même s'il pourrait être encore amélioré, comme l'ont suggéré certains députés. La première lecture de ce projet de loi aura lieu vendredi matin. ◉